

Le placement de produit en production

Intégrer les marques dans les productions (contrats de coproduction...)

→ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation Le placement de produit en production permet de:
Appliquer le droit lié au placement de produit en production.
Comprendre et identifier les contrats de coproductions adaptés.

Publics concernés

Professionnels de l'audiovisuel, producteurs, sociétés de programmes, régies publicitaires.
Métiers de la communication.

Prérequis

Aucun.

→ Site web / Réf : C1382

➤ **CATÉGORIE**
Fondamentaux

➤ **VOTRE CONSEILLER DE FORMATION**
Christine LAPOMPE-PAIRONNE / Tél. 01 49 83
25 01
clapompepaironne@ina.fr

DURÉE
1 JOUR

EFFECTIFS
8 pers.

Issy

> le 06/11/2020

> le 06/11/2020

Session intra sur demande

PRIX NET
DE TAXE

650 €



FORMATEURS

Juriste expert du placement de produits.

CONTENU

- Définition du placement de produit.
- Les cadres légal et réglementaire (cf. art. 14-1 de la loi de sept. 86, introduit par la loi du 5/3/2009, et délibération du CSA du 16 février 2010 modifiée).
- Le cadre contractuel entre l'annonceur, le producteur et le diffuseur.
- Étude de contrats de coproduction.
- Rappel de la distinction entre placement de produit, publicité, parrainage et partenariat.
- Les champs d'application du placement de produit.
- Spécificités des pratiques en télévision et en cinéma.
- Exemples, études de cas.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposés, étude de cas pratiques.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Salle de cours.